

# CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**Séance du 10 juillet 2020 à 20H30**

## COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents :** PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, REYNAUD Sabrina, PENAUD Jacques, BOUZONIE Corinne, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, FAUQUEMBERGUE Grégoire, BUISSON Alain, DESMET Christine, VAN MIL Marieke

\*\*\*\*\*

### **1/ Election des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales**

#### **Mise en place du bureau électoral :**

La séance est ouverte sous la présidence d'Alain PIERREFITTE, le Maire.

Jacques PENAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie. Il rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les 2 conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir Sabrina REYNAUD et Grégoire FAUQUEMBERGUE, et les 2 conseillers municipaux les plus âgés, à savoir Daniel PICHON et Sylvette LAFONT.

#### **Mode de scrutin :**

Le Maire rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élu membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. De ce fait, Marieke VAN MIL ne pourra pas participer à cette élection.

Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du Code Electoral, le Conseil Municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants pour la commune de Saint-Cyr-les-Champagnes.

#### **Déroulement du scrutin :**

Le Maire invite à procéder à l'élection du délégué au scrutin secret et à la majorité absolue.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à déposer son enveloppe de vote dans l'urne. Les bulletins de vote sont dépouillés par les 4 assesseurs.

Candidat au poste de délégué : Alain PIERREFITTE

Votants : 10

Nuls : 0

Blancs : 0

Exprimés : 10

Majorité absolue : 6

=> Alain PIERREFITTE obtient 10 voix, est proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour en tant que délégué et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire invite maintenant le conseil à procéder à l'élection de 3 suppléants.

Candidats aux postes de suppléants : Daniel PICHON – Christine DESMET – Corinne BOUZONIE

Votants : 10

Nuls : 0

Blancs : 0

Exprimés : 10

Majorité absolue : 6

- ⇒ Daniel PICHON obtient 10 voix, est proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour en tant que suppléant et a déclaré accepter le mandat.
- ⇒ Christine DESMET obtient 10 voix, est proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour en tant que suppléante et a déclaré accepter le mandat.
- ⇒ Corinne BOUZONIE obtient 10 voix, est proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour en tant que suppléante et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire, le secrétaire et les membres du bureau sont invités à lire et à signer le procès-verbal avant transmission des résultats.

**La séance est levée à 21h30.**